

BULLETIN

SNUipp-FSU (61)

RETRAITE.E.S

N° 39
Novembre 2016

SNUipp-FSU (61)
Espace associatif
La Pyramide
2, avenue de Basingstoke
61000 Alençon

Courriel:
snu61@snuipp.fr

Site départemental:
<http://61.snuipp.fr>



« Extrême droite » Pour en finir avec ses idées fausses

« Les étrangers vivent sur le dos des Français », « Les musulmans veulent imposer leur religion partout », ... Ces affirmations qui se propagent pour désigner des boucs émissaires face aux maux de la société attisent les haines et renforcent les communautarismes. L'extrême droite ne cesse de les brandir tel des slogans pour justifier ses orientations politiques de repli sur soi et de rejet des solidarités.

Face à ce discours simpliste, des syndicats dont la FSU et des associations ont publié avec les éditions de l'Atelier une seconde version, revue et augmentée de l'ouvrage « En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite », sous la plume du journaliste Vincent Edin. Reprenant près de 80 slogans diffusés par l'extrême droite, il démontre, en s'appuyant sur des chiffres et des analyses, leur caractère mensonger.

Eh oui, vous n'y échapperez pas: se syndiquer ou se resyndiquer?

Ce n'est pas la question que vous vous posez à longueur de journée d'autant que retraité.e le SNUipp peut paraître plus loin que dans la période d'activités professionnelles.

Mais la lecture de ce BULLETIN peut en être l'occasion.

Pris.e par le temps, votre bulletin de syndicalisation attend quelque part... alors envoyez-le dès réception du BULLETIN.

Si ce n'est pas le cas, à la vue de tout ce que nous avons à défendre, à gagner tant individuellement que collectivement, les raisons de se syndiquer sont beaucoup plus nombreuses de le faire que de s'en abstenir.

Christian Rousselin



Carole Barjon, journaliste de *L'Obs*, vient d'ajouter sa voix au chœur des nostalgiques de la blouse grise dans un livre au titre tout en nuances : « *Qui sont les assassins de l'école ?* ». Rien que ça !

La chasse aux pédagogues, fossoyeurs de l'école républicaine, est lancée. Haro sur « Viviane Bouysse, l'impératrice du primaire, Philippe Meirieu, le pape des pédagogues, Roland Goigoux, le héraut de la méthode globale... ». Toujours la même petite musique d'allégations malhonnêtes et de mises à l'index scandaleuses. Sur l'école comme sur tout autre sujet, la controverse est toujours possible mais à condition de l'instruire de manière sérieuse et argumentée.

Fenêtres sur cours, qui donne la parole depuis sa création aux chercheurs et aux pédagogues, dont ceux incriminés dans l'ouvrage de Carole Barjon, se fait une autre idée de la façon dont on doit mener l'indispensable débat sur l'école.

Pour la scolarisation de tous les enfants

Lors d'une conférence de presse, le SNUipp-FSU et le collectif pour les droits des enfants roms à l'éducation ont rappelé leur engagement pour que le droit à l'éducation de tous les enfants soit respecté.

Le Collectif pour les droits des enfants roms à l'éducation (CDERE) a tenu une conférence de presse dans les locaux du SNUipp-FSU pour rappeler son engagement à ce que tous les enfants puissent être scolarisés, quelle que soit la situation administrative de leur famille.

Certains maires, en violation du Code de l'éducation, refusent de scolariser des enfants au prétexte qu'ils ne résident pas légalement sur le territoire de la commune. Les associations doivent intervenir sans relâche auprès de différentes autorités pour obtenir que les enfants soient scolarisés.

Le SNUipp-FSU et le collectif exigent que « *le droit à l'éducation soit respecté* » et les modalités administratives d'inscription simplifiées.

Le CDERE a aussi publié une étude sur la scolarisation des jeunes âgés de 12 à 18 ans vivant en bidonvilles et en squats. Le taux de scolarisation de ces jeunes est particulièrement préoccupant et montre qu'il est nécessaire de se mobiliser pour un égal accès aux droits.



Un message à passer sur les ondes

L'Anses* publie un rapport sur les possibles effets de l'exposition des enfants aux radiofréquences émises par les objets connectés et formule des recommandations.

Le propos est mesuré et les constats prudents. Selon les conclusions d'un récent rapport de l'Anses*, les données actuelles de la littérature scientifique internationale « ne permettent pas de conclure à l'existence ou non d'effets des radiofréquences chez l'enfant sur le développement, les fonctions auditives, le système reproducteur, le système immunitaire, ni d'effets cancérigènes ou tératogènes. » L'agence pointe en revanche de possibles effets sur certaines fonctions cognitives telles que la mémoire ou l'attention, et sur le bien-être en termes de fatigue ou d'anxiété. Elle ajoute toutefois que ces effets pourraient être davantage liés à la forte expansion de l'usage des nouvelles technologies sans fil, notamment chez les plus jeunes, qu'aux radiofréquences elles-mêmes. Des tablettes tactiles, des jouets connectés et téléphones mobiles aujourd'hui accessibles aux toutpetits, lesquels pourraient être par ailleurs plus exposés que leurs aînés en raison de leur taille et de leurs spécificités morphologiques, dans un environnement saturé de wifi.

Principe de précaution

Autant de constats qui amènent l'Anses à recommander que l'ensemble des dispositifs radioélectriques soient soumis aux mêmes obligations réglementaires s'agissant de leur niveau d'émission et que la mesure de ces émissions soit revue pour être plus proche des conditions réelles d'utilisation. Elle préconise aussi « un usage modéré » du téléphone portable et l'utilisation des kits mainslibres, tout particulièrement chez les enfants. L'agence sanitaire souhaite enfin que le niveau d'exposition toléré soit « reconsidéré » pour assurer des marges de sécurité plus importantes.

* Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

F
S
U



Holdup sur la CASA

La Loi de finances de la Sécurité sociale de 2013 a créé la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie). Celle-ci, au taux de 0,3%, concerne les retraités payant l'impôt sur le revenu. Elle alimente la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Mais depuis sa création, les sommes collectées, près d'un milliard, ont été affectées à un autre usage dont le Fond de solidarité vieillesse. Ce choix serait « très utile pour l'équilibre des comptes sociaux ».

Le gouvernement prévoit dans la Loi de finances de la sécurité sociale de 2017 de réitérer la même opération. Dans ce cas, les personnes en perte d'autonomie feront les frais de cette décision alors même que le maintien à domicile se développe, ce qui nécessite un investissement conséquent pour qu'il se déroule dans de bonnes conditions.

La FSU rappelle son opposition à ce prélèvement concernant uniquement les retraités, en contradiction avec les choix fondateurs du Conseil national de la Résistance instituant une « solidarité intergénérationnelle ». Elle demande au gouvernement que le financement de ces besoins se fasse sur les bases de cette solidarité, afin de permettre à chacune et chacun de vivre en toute autonomie dignement et dans de bonnes conditions.

Statut de la Fonction publique : bon anniversaire !

Le statut général de la Fonction publique a été instauré au sortir de la seconde guerre mondiale. Il est un héritage des valeurs et du programme du Conseil National de la Résistance.

La loi du 19 octobre 1946 a tracé une conception française de la Fonction publique, républicaine et démocratique. Pourtant, elle est souvent l'objet de dénigrement, comme aujourd'hui avec les primaires de la droite où nous assistons à une remise en cause en règle de la Fonction publique.

Mais en dépit des attaques successives, la Fonction publique n'a cessé d'évoluer et de jouer son rôle : loi de 1946, ordonnance du 4 février 1959, lois de 1983/84 pour la Fonction Publique d'Etat et la Fonction Publique Territoriale et de 1986 pour la Fonction Publique Hospitalière, qui instituent une nouvelle architecture statutaire et étendent aux trois versants de la Fonction publique les trois principes essentiels : égalité, indépendance, responsabilité, loi de déontologie aujourd'hui... C'est une des grandes forces de la Fonction publique que de s'adapter aux évolutions et besoins de la société sans jamais renoncer aux principes démocratiques qui la fondent.

Aujourd'hui, la Fonction publique c'est plus de cinq millions d'agents dans l'hospitalière, la territoriale et l'État, sur l'ensemble du territoire. Point noir au tableau : plus de 900 000 personnes ne sont pas des agents titulaires. La FSU a rappelé le 13 octobre dernier, lors d'un rassemblement contre la précarité dans la Fonction publique, que les emplois permanents doivent être occupés par des agents titulaires. Le dispositif de la loi Sauvadet est insuffisant pour résoudre cette crise. C'est pourquoi la FSU interpelle à nouveau le gouvernement pour lui demander l'ouverture de discussions pour un plan de titularisation.

Mais fêter un anniversaire, c'est regarder le passé pour imaginer l'avenir.

Et pour la FSU, la Fonction publique de carrière, fixant les droits et obligations des fonctionnaires, a de l'avenir !

C'est le meilleur outil pour garantir l'accès aux droits et répondre aux besoins fondamentaux du pays et de sa population et aux défis de l'avenir.

Il ne s'agit ni plus ni moins que d'assurer l'intérêt général et de contribuer à la cohésion sociale. Dans un contexte de crise et d'instabilité, c'est un enjeu majeur.

La FSU reste donc convaincue que la Fonction publique est bien un investissement et non une charge.

Dans un récent courrier adressé à toutes et tous les agents de la Fonction publique, la FSU a réaffirmé que c'est « grâce au travail et à l'engagement quotidiens de chacun et chacune des plus de cinq millions d'agent-es de la Fonction publique » que « l'accès aux droits élémentaires était effectif pour toutes et tous les citoyen-es sur l'ensemble du territoire. Et que de cet engagement les agent-es pouvaient être fièr-es ».

Bon anniversaire à notre Fonction publique, bien ancrée dans le XXIème siècle, n'en déplaise à ses détracteurs !

Lettre de la FSU adressée, aux agent-es de la Fonction publique

Cher-es collègues,

Les prochaines échéances électorales imposent déjà leurs thèmes et leur rythme. Parmi eux, le sujet de la Fonction publique et surtout de l'avenir réservé à ses agent-es.

La FSU a pour habitude de dénoncer régulièrement chaque caricature, chaque mensonge, chaque parole porteuse de menace, de recul pour les agent-es et la Fonction publique. Elle continuera à le faire tout comme elle restera force de proposition, et soutiendra toute annonce, toute initiative porteuse d'amélioration.

Être le meilleur outil syndical au service des personnels, de leurs aspirations, de leurs revendications, être sans relâche déterminés à les défendre, tel est l'engagement de la FSU et de ses syndicats nationaux.

Dans ce combat, elle aura besoin du soutien actif de tous et toutes les agent-es.

La FSU intervient quotidiennement, dans toutes les instances de dialogue social, aux niveaux local et national, pour défendre les agent-es, améliorer leur situation et leurs droits.

Création d'emplois publics à la hauteur des besoins, reconnaissance des métiers, des missions et des qualifications des agent-es, amélioration de leur pouvoir d'achat et de leurs carrières, amélioration du statut au service de l'intérêt général, défense des conditions de travail et lutte contre la souffrance au travail..., c'est l'engagement quotidien de notre organisation. Ainsi, lors du dernier Conseil Commun de la Fonction publique, elle a exigé de la Ministre que les chantiers lancés trouvent un aboutissement rapide, notamment en ce qui concerne les mesures de revalorisation du protocole « PPCR » (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) avec l'impérieuse nécessité qu'elles profitent rapidement et en totalité à tous les agent-es.

La FSU défend des droits nouveaux pour toutes et tous : elle intervient ainsi à chaque occasion comme par exemple sur le « Compte Personnel de Formation », afin qu'il permette aux agent-es de suivre davantage de formations de leur propre initiative, que ce soit pour leur développement personnel, professionnel, ou encore pour se former à une autre mission.

La FSU milite pour que la médecine de prévention et l'action sociale, indispensables pour améliorer la situation des agent-es, évoluent avec des budgets adéquats.

La FSU n'en a jamais rabattu sur son ambition revendicative concernant les salaires. Elle continue sans relâche d'exiger un plan de rattrapage pour améliorer les rémunérations après avoir obtenu, grâce à l'action collective et à la mobilisation des agent-es, le dégel du point d'indice et une augmentation de 1,2 % de ce dernier.

La FSU confirme et persiste également dans son engagement contre la précarité.

Un-e agent-e sur cinq n'est toujours pas titulaire. Le dispositif de la loi Sauvadet est notoirement insuffisant pour résoudre cette crise. C'est pourquoi la FSU interpellera une nouvelle fois le gouvernement lors d'une journée d'action le 13 octobre prochain.

A un moment où notre pays a tant besoin de « faire société », la FSU reste convaincue que la défense de l'intérêt général est essentielle et que la fonction publique est bien un investissement et non une charge.

Éducation, Recherche, Justice, Culture, Santé, Écologie, Agriculture, Emploi, Finances... c'est par le biais de services publics de qualité que l'égalité d'accès aux droits élémentaires pourra être effective pour toutes et tous les citoyen-es sur l'ensemble du territoire.

La FSU réaffirme que c'est grâce au travail et à l'engagement quotidiens de chacun et chacune des plus de cinq millions d'agent-es de la Fonction publique que cela est possible. De cet engagement les agent-es peuvent être fièr-es.

C'est pour cela qu'avec vous la FSU reste mobilisée pour défendre et améliorer la situation de chacun et chacune.

Bernadette Groison
Secrétaire Générale

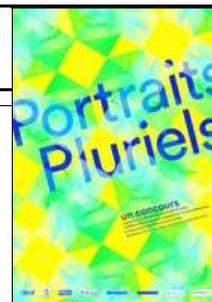
BREVES

Solidarité laïque, ONG de développement de l'éducation dont le SNUipp-FSU est membre, lance un appel à dons pour venir en aide aux victimes de l'ouragan Matthew qui a dévasté Haïti.



De nombreuses infrastructures ont été détruites et les inondations ont entraîné une nouvelle épidémie de choléra, comme cela s'était produit après le séisme de 2010. Les dégâts humains et matériels sont considérables. On est ici de nouveau face à une situation d'extrême urgence. Une grande partie des écoles a été détruite. Pour l'instant, les besoins relèvent de l'urgence mais sur le long terme, ce sont les enfants qui risquent une nouvelle fois de payer les conséquences de cette catastrophe.

Faire le portrait d'un groupe ... C'est l'objet du concours qui est proposé par le SNUipp-FSU et ses partenaires* cette année. 30 novembre, c'est la date limite pour plonger dans cette aventure...



* **Partenaires:** La BNF, Le café pédagogique, L'école des loisirs, Actes Sud junior, Les éditions Rue du Monde, La Ligue de l'enseignement



Des syndicats, dont la FSU, et des associations ont publié avec les éditions de l'Atelier une seconde version, revue et augmentée sous la plume du journaliste Vincent Edin.

Si vous souhaitez être destinataire de ce livre, merci de vous adresser à la section départementale de la FSU 61

Ce BULLETIN ne demande qu'à s'étoffer.

REPETONS-LE: *votre participation est la bienvenue.* Un billet d'humeur, un article sur l'association à laquelle vous participez, des informations à partager... vous l'envoyez:

.....par voie postale à SNUipp-FSU (61)

Espace associatif La Pyramide 2, av de Basingstoke 61000 Alençon

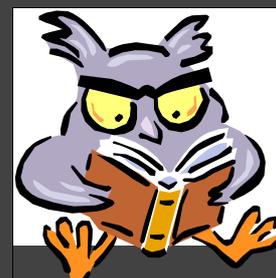
.....par courriel à snu61@snuipp.fr.

Prochain BULLETIN vers la mi-décembre

Contact: ROUSSELIN Christian

Espace associatif La Pyramide 2, av de Basingstoke 61000 Alençon

Tel: 02.33.26.80.95 Courriel: snu61@snuipp.fr





Mutualité: vers la règle du "chacun pour soi"?

03-10-2016

Le ministère de la Santé et le ministère de la Fonction publique ont publié le 27 juin 2016 la "circulaire référencement DSS/DGAFP" qui rappelle les « règles du jeu » aux ministères en matière de protection sociale des fonctionnaires actifs et retraités. Cette circulaire ouvre la porte aux convoitises de l'assurance à but lucratif et pourrait détruire totalement le modèle de protection sociale globale et solidaire dont bénéficient encore les agents publics.

L'adhésion reste facultative, la couverture du risque dépendance pourrait ne plus relever ni du couplage obligatoire santé et prévoyance ni entrer dans les transferts solidaires, ni donner lieu à une participation financière de l'employeur public.

Jusqu'à présent, le modèle de protection sociale restait un modèle fondé sur la mutualisation des risques et des personnes. L'État versait aux mutuelles de fonctionnaires des subventions afin qu'elles proposent des tarifs intéressants aux agents publics. Remise en cause par la commission européenne en 2005, cette aide a été invalidée. Transitoirement, la loi de modernisation de la fonction publique de 2007 et le décret n°2007-1373 du 19 septembre 2007 y ont substitué un système de référencement consistant en une sélection d'un ou plusieurs organismes après mise en concurrence. Pour la fonction publique d'État, le couplage des risques en santé et prévoyance continuait à prévaloir tout comme l'existence d'un même opérateur sur un même champ professionnel. La primauté à l'assurance maladie obligatoire gérée par les mutuelles de fonctionnaires permettait malgré tout de garantir l'universalité de l'accès aux soins.

La Commission exécutive nationale de la FGR-FP réunie à Paris les 28 et 29 septembre 2016, inquiète des perspectives nouvelles a voté la motion téléchargeable sur le site de la FGR-FP

POUR RAPPEL

Le SNUipp-FSU (comme un certain nombre de syndicats de la FSU) est membre de la FGR-FP. Dans la cotisation syndicale est incluse celle à la FGR-FP. En vous syndiquant au SNUipp, vous devenez adhérent.e de la FGR-FP. Vous revrez donc ses publications départementale et nationale (Le Courrier du retraité).

Dans une situation marquée par l'inquiétude face à l'avenir et la progression de la xénophobie, la FG-FP réaffirme qu'une véritable politique de retour à la croissance passe par une relance de l'investissement, de la formation initiale et continue, par la sauvegarde et le développement des services publics ainsi que l'augmentation du pouvoir d'achat des actifs et des retraités. Seule politique qui permette de lutter contre le chômage, la précarisation et la paupérisation. La Commission Exécutive de la FGR-FP

- rappelle sa revendication d'une évolution des pensions prenant en compte la progression des salaires ainsi qu'un effort particulier en direction des basses pensions, du minimum garanti et du minimum contributif. Aucune pension ne doit être inférieure au SMIC pour une carrière complète.
- proteste contre la lenteur de la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement et contre un nouveau gel partiel de l'argent collecté dans le cadre de la CASA.
- prend acte des annonces de réduction d'impôt sur le revenu pour les bas salaires et basses pensions et du crédit d'impôt pour l'emploi à domicile mais rappelle que la question du pouvoir d'achat de tous les salariés et retraités passe d'abord par l'augmentation des salaires et pensions.

ALBUMS JEUNESSE

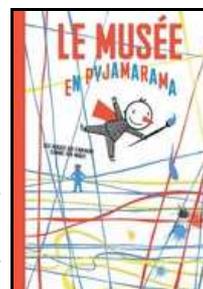
POUR L'AMOUR DE L'ART

Il y a tout un monde, un groupe, une époque, une histoire dans chaque œuvre d'art à condition de savoir regarder...Le livre d'art de jeunesse se renouvelle.

Le musée en pyjamarama

De Michaël Leblonc et Frédérique Bertrand, Ed. Rouergue. Tous cycles

Après plusieurs autres opus, le pyjama à rayures permet cette fois de réveiller une très ancienne technique d'animation, l'ombrocinéma, pour parcourir un musée. Grâce à un rhodoïd rayé, nous voilà autorisés à animer quelques œuvres majeures de l'histoire de l'art : Mondrian, Delaunay ou Soulages, ça bouge ! Si les effets sont impressionnants, si la démarche est ludique, le regard, lui, s'affine et la réflexion sur « l'image » bouge aussi. Une visite magique de l'art contemporain ont dit certains, et on ne peut qu'être d'accord. À retrouver sur Vimeo .



Effets garantis Vu au Passage Alençon



Boucle d'or au musée

d'Amel Khaldi-bonnaud, Ed. Actes sud junior. Cycles 1 et 2

Voilà la célèbre petite fille et les trois ours mis en scène à travers des œuvres non moins connues puisque c'est en s'appuyant sur les tableaux de Van Gogh, Picasso, Brueghel, Magritte ou Delacroix qu'est racontée cette histoire. Autant vous dire que Boucle d'Or vous emmène au musée : encore une jolie piste à suivre, peut-être, pour travailler sur le portrait, fut-il celui des personnages d'un conte...

L'art du bout des doigts : des tableaux, des histoires

De Annick de Giry, Ed. Seuil jeunesse. Cycle 2

Cinq tableaux célèbres révélés page après page. En faisant apparaître progressivement différentes parties de l'œuvre, l'auteur entretient le suspens et fait participer le lecteur. Décomposition et recomposition du tableau permettent de raconter ce qui s'y passe, en focalisant l'attention sur certains détails. S'y ajoutent des consignes gestuelles « Imite les postures des personnages, suis les pointillés avec ton doigt, souffle fort... » qui accentuent le côté interactif de l'album. La naissance de Vénus et le Tricheur à l'as de carreau n'auront plus de secrets pour vous.



Intéressant Vu au Passage Alençon



Ceci est mon carnet de dessin

De Laurent Corvaisier, Ed. Rue du monde. Tous cycles

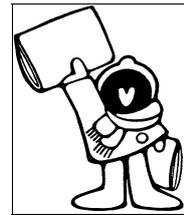
Un premier cadeau de Rue du Monde qui fête ses 20 ans de création. Il accompagne un bel album « Ce tigre a avalé mon carnet de dessin » racontant les aventures d'un peintre, Monsieur Laurent, qui a perdu son précieux carnet de dessin. Voici un trésor qui ne le quitte pas, sur lequel il croque sans répit à l'encre, au crayon ou aux aquarelles, la vie qui passe, les paysages traversés, les enfants qui jouent, les amis et les inconnus qu'il rencontre. Une sélection de 80 dessins imprimés à la façon « carnet », panorama du travail d'un artiste d'aujourd'hui. Pour donner envie de tenir à notre tour un carnet de dessin.

Tout en dessin et aquarelle Vu au Passage Alençon

Travailler moins pour lire plus!

C'est le nouveau slogan des éditions Rue du monde

Pages culturelles départementales



ALENCON « Miroirs de l'âme » Anne Pelosi



51, avenue du général Leclerc Alençon



L'ESPACE XAVIER ROUSSEAU PRÉSENTE

3^{ÈME} EDITION

FESTIVAL DES JEUX

19 NOV. 2016
9H - 18H

BOURSE AUX JOUETS

Entrée +16 ans 1€

HALL DU CHAMP DE FOIRE ARGENTAN

Renseignements : 02 33 67 81 40
www.loisirs-argentan-exr.org

ARGENTAN Festival des jeux Samedi 19 novembre

Jazz festival de l'Ouche

ANA KAP
LEYLA MC CALLA
RICHARD GALLIANO & SYLVAIN LUC
MANU DIBANGO
LOU TAVANO & L'EAGLE MEGA BAND
HUGH COLTMAN
GENERAL ELEKTRIKS

L'AIGLE
DU 15 AU 20 NOVEMBRE 2016
RUGLES | LA FERTE-EN-OUCHE | RAI

RESERVATIONS AU 02 33 84 44 40
www.ville-laigle.fr
www.facebook.com/jazzmouche

L'AIGLE Jazz en Ouche 15 au 20 novembre

Archives départementales ALENCON
Exposition pour les 30 ans du Fonds départemental d'art contemporain

TEXTURES (14 octobre au 29 janvier 2017)
L'exposition est composée à parts égales d'œuvres du FDAC et de documents anciens des Archives départementales sélectionnées pour leur intérêt graphique ou esthétique. La scénographie de cette exposition a été pensée par le plasticien Olivier Thiébaud.

A voir aussi dans le même cadre, une exposition du FDAC au Conseil départemental

ALENCON

Musée des Beaux-Arts et de la dentelle

EXPOSITION
De fil en aiguille

Jusqu'au 29 janvier



FLERS
2angles
Rue Schnetz

Exposition
Charlotte Vitaïoli
Joachim Monvoisin

Rapport Pension des fonctionnaires de la Cour des Comptes :
la FSU dénonce la volonté d'un prétendu alignement public-privé
pour le calcul de la retraite

La Cour des comptes préconise, treize ans après son dernier rapport de 2003 sur les pensions des fonctionnaires civils de l'État, des «leviers d'évolution des régimes des retraites des fonctionnaires » et des recommandations sur son financement. Elle propose d'allonger de six mois à cinq ou dix ans la période de référence, ce qui diminuerait de fait les retraites des personnels ayant eu des carrières courtes, notamment les femmes

Depuis 2003 le niveau de pension des tou-te-s les retraité-e-s s'est considérablement dégradé. Le dispositif de régime complémentaire obligatoire des fonctionnaires créé à cette époque pour la partie indemnitaire (RAFP) apporte un complément dérisoire avec une prestation soumise aux aléas boursiers que la Cour des comptes avait elle-même épinglés en 2013.

Aujourd'hui à l'occasion de la sortie ce rapport, la Cour précise elle-même que **« des règles différentes n'induisent pas obligatoirement des inégalités de retraite, de même, au demeurant, que des règles similaires appliquées à des populations différentes ne garantissent pas nécessairement l'équité. »** Pourquoi, dès lors, cibler les fonctionnaires en reproposant, par exemple, la création d'une caisse de retraite des fonctionnaires. Il existe déjà le code des pensions. C'est l'élément du statut des fonctionnaires qui permet à l'État d'assumer l'ensemble de ses responsabilités et de ses choix politiques. Il n'y a pas besoin de créer quoi que ce soit sauf à vouloir pointer du doigt un déficit par nature artificiel.

Mettre en avant les droits familiaux des fonctionnaires alors que la majoration de durée d'assurance n'est que de six mois pour un enfant dans la Fonction Publique relève d'une approche un peu trop orientée tout comme pointer le supplément familial de traitement dans un rapport sur les retraites.

Remettre en cause les facteurs de pénibilité dans la carrière des catégories dites « actives » ou encore supprimer les bonifications de dépaysement pour services hors d'Europe traduisent bien la même volonté de stigmatiser les fonctionnaires comme l'attaque faite aux femmes en 2003 avec la suppression de la bonification pour enfants.

Pour la FSU, il faut cesser d'opposer le public au privé. Le comité de suivi des retraites a écrit dans son troisième rapport en juillet 2016 que **« les durées de cotisation, les taux de cotisation salariale sont aujourd'hui largement harmonisées »**.

Si l'on doit réfléchir sur les retraites du public et du privé, il faut réfléchir à des objectifs convergents notamment en termes de taux de remplacement pour assurer à tou-te-s les futur-e-s retraité-e-s un niveau de pension satisfaisant, et non alimenter le soupçon sur certains.

SNUipp-FSU 61
BULLETIN
DE SYNDICALISATION
2016/2017

Bulletin à renvoyer à:

SNUipp-FSU 61
Espace Pyramide
2, avenue de Basingstoke
61000 Alençon

Je me syndique au SNUipp-FSU afin de contribuer: 1) à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités 2) au développement du service public d'éducation 3) au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la Fédération Unitaire Syndicale (FSU).

Le SNUipp-FSU 61 pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp national, le SNUipp-FSU 61, la FSU (pour les retraité.e.s, l'envoi du « Courrier du retraité » par la FGR-FP et sa publication départementale). Je demande à la section départementale du SNUipp-FSU 61 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès lors des CAP et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1973. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-FSU 61.



Date.....Signature:

Nom:

Prénom:

Adresse personnelle.....

Code postal:

Ville:

Téléphone:

Courriel:.....@.....

Date de naissance

--	--	--

Nom de naissance

Adhérent.e 2015.2016 : OUI NON

Montant de ma
cotisation

COTISATION RETRAITE.E

Pension moins 916€	91€
Pension de 916€ à 1526€	105€
Pension de plus de 1526€	118€

*Ne pas
remplir*

Trésorerie:

WS:

Je règle

O—Par chèque à l'ordre de SNUipp 61

Nombre de chèques

O—Par chèques multiples à l'ordre de SNUipp 61 Entourez les dates de dépôt souhaitées et datez tous les chèques du jour de votre adhésion en indiquant au dos les dates de dépôt

15 sept	15 oct	15 nov	15 déc	15 janv	15 fév	15 mars	15 avril	15 mai	15 juin
---------	--------	--------	--------	---------	--------	---------	----------	--------	---------

O—Par prélèvement automatique/ pour cela remplir le recto de cette fiche. Les prélèvements auront lieu le 30 de chaque mois et seront effectués dans les mois consécutifs à l'adhésion.

Entourez le nombre de mensualités souhaitées

1	3	6	10
---	---	---	----

La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66% de son montant. Il sera soit déduit du montant de votre impôt, soit remboursé pour les non-imposables. L'attestation de paiement vous sera envoyé en temps utile pour votre déclaration d'impôt.

